

Communiqué de presse Juillet 2011

Santé au travail : la Carsat Auvergne et la Direccte s'associent ■ Pour unir leurs efforts...

Humaines ou économiques, les conséquences des accidents du travail, des maladies professionnelles et de mauvaises conditions de travail existent.

Œuvrer en faveur de la santé au travail est un objectif majeur commun à la Carsat* Auvergne et à la Direccte*, qui associent, ce 13 juillet, leurs compétences en concluant un partenariat pour mieux l'atteindre.

- 12 933 accidents de travail avec arrêt en 2009 en Auvergne

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore aujourd'hui trop nombreux.

En 2009, en Auvergne :

- sur les 325 289 salariés (régime général), 12 933 accidents de travail avec arrêt ont été recensés, 1 175 accidents avec incapacité permanente et 23 accidents mortels.

- 1177 maladies professionnelles ont été reconnues, dont 932 TMS (en augmentation de 36%) et 106 affections consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.

Il est nécessaire de partager les connaissances en matière de sécurité et de santé au travail, d'expositions professionnelles souvent lourdes de conséquences. Surtout, aider l'entreprise à prendre en charge la prévention des risques professionnels pour améliorer la santé au travail constitue une mission primordiale dont l'enjeu est décisif pour elle comme pour ses salariés. But ultime : réduire le nombre et la gravité des accidents de travail et les maladies professionnelles.

Une priorité régionale et nationale

Cette problématique de santé et de sécurité au travail est une préoccupation forte des pouvoirs publics à laquelle une réponse est apportée tant au niveau national que régional.

En Auvergne, la prévention des risques professionnels est menée conformément au plan régional santé travail par les préventeurs et les partenaires sociaux. Dans ce cadre, la DIRECCTE Auvergne s'appuie sur l'action des 54 agents de contrôle de l'inspection du travail, chargés du contrôle de la législation du travail, notamment en matière de santé et sécurité au travail ; De son côté la CARSAT Auvergne intervient à travers son département « risques professionnels » qui emploie 33 contrôleurs « sécurité » et ingénieurs conseil.

Certaines actions communes au programme national d'actions coordonnées vont être particulièrement poursuivies dans la région et seront renforcées par le partenariat mis en place entre la Carsat et la Direccte : la prévention de la pénibilité dans les entreprises, la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention des troubles musculo-squelettiques et la prévention des risques psychosociaux.

Coopérer pour mieux prévenir les risques professionnels

La Carsat Auvergne et la Direccte concluent, pour une durée de 3 ans, une convention permettant de répondre aux besoins des entreprises et des salariés en matière de sécurité et de santé au travail. Ce partenariat, qui donne la possibilité aux deux structures de partager leurs informations et de poursuivre leurs objectifs par des actions communes, leur permettra de mener à bien leurs missions respectives en matière de risques professionnels.

*Carsat Auvergne : Caisse d'Assurance Retraite et de la santé au Travail

Direccte : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Signature de la convention, 13 juillet 2011

La Carsat représentée par **Bernard Euzet, Président** et **Yves Galès, Directeur**

La Direccte représentée par **Serge Ricard, Directeur**

Contact presse Direccte : François Martin

Tél. : 04 73 43 14 03

francois.martin@direccte.gouv.fr

Contact presse Carsat : Nathalie Ribaud

Tél. : 04 73 42 85 40

nathalie.ribaud@carsat-auvergne.fr

www.carsat-auvergne.fr, rubrique Espace Presse